

## Conseil d'École de l'ESPE Languedoc-Roussillon

Jeudi 30 juin 2016

### Compte-rendu

La séance est ouverte à 10h15 sous la présidence de Monsieur Chapuisat, Président du Conseil d'école de l'ESPE\_LR, en l'absence de Madame Cadopi.

#### Présents

---

Participaient à la réunion les membres suivants :

**Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés.**

Monsieur Jean-Michel Ganteau,

**Collège B : Maîtres de conférences et personnels assimilés.**

Madame Louise Nyssen, Monsieur Gilles Dieumegard,

**Collège C : Autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur.**

Madame Isabelle Aliaga,

**Collège D : Personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans des écoles, établissements ou services relevant de ce ministre.**

Monsieur Jean-Pierre Martin représenté par Madame Mélanie Rousseau, Madame Sophie Villecourt,

**Collège E : Représentants des autres personnels.**

Monsieur Christophe Durand représenté par Madame Mélanie Rousseau, Madame Nicole Muray,

**Collège F : Usagers.**

Madame Léa Mery, Monsieur Florian Monnard, Madame Mélanie Rousseau,

**Personnalité désignée par la Région.**

Monsieur Husseil Bourgi

**Personnalités désignées par le Recteur.**

Madame Marielle Cadopi représentée par Madame Maryse Quéré, Monsieur Jérôme Chapuisat, Madame Anne-Marie Filho représentée par Madame Maryse Quéré, Monsieur Marc Rosenzweig représenté par Monsieur Chapuisat, Madame Maryse Quéré,

**Personnalités extérieures désignées par le conseil d'école de l'ESPE\_LR.**

Madame Florence Denjean-Daga, Madame Capucine Ruiz représentée par Monsieur Florian Monnard,

**Personnalités désignées par les établissements partenaires.**

Monsieur Philippe Augé représenté par Madame Nicole Muray, Madame Anne Fraïsse représentée par Monsieur Jean-Michel Ganteau, Monsieur Jean-Patrick Respaut représenté par Madame Nicole Muray, Monsieur Emmanuel Roux représenté par Monsieur Jérôme Chapuisat.

**La communauté d'Universités et d'Établissements**

Monsieur Philippe Prost représenté par Madame Louise Nyssen

**Invités présents à la séance.**

Le Recteur de l'académie de Montpellier

Madame Laure Echalié, Monsieur Eric Favard, Monsieur François Jimenez, Monsieur Jean-Paul Udave

Ce compte rendu ne reprend pas le contenu du diaporama mis en annexe de ce présent PV et présenté par le directeur de l'ESPE-LR lors du conseil d'école et complété par des remarques des membres du conseil.

Monsieur Iung présente Monsieur Hussein Bourgi, représentant de la Région au Conseil d'école de l'ESPE-LR.

Christophe Iung annonce que Mikael Idrac a été finaliste au concours national du mémoire en 180 secondes. Il a été amplement félicité. Le film de sa prestation sera mis en ligne sur le site de l'ESPE.

Monsieur Chapuisat demande un volontaire parmi les membres du Conseil pour être secrétaire de séance.

Madame Nyssen se porte volontaire.

### 1- Avis sur la nomination de la directrice-Adjointe chargée de la recherche

Christophe Iung annonce que Jacques Gleyse étant déjà directeur du LIRDEF, n'avait pas la disponibilité nécessaire pour être directeur adjoint chargé de la recherche à l'ESPE-LR.

Conformément au règlement intérieur de l'ESPE, Monsieur Iung propose au conseil Madame Valérie Munier au poste de directeur adjoint chargé de la recherche. Madame Munier travaillera avec les deux chargées de mission qui avaient été préalablement désignées. Madame Munier présente le diaporama qui indique ses missions.

Madame le Recteur souligne que c'est une mission fondamentale et remercie Madame Munier d'avoir accepté le poste. Pour rester ouvert toute sa vie à la recherche et à l'innovation, il faut une formation de qualité d'un point de vue scientifique. Quelle que soit la situation des stagiaires, le questionnement et la recherche sont encore importants, même si on a déjà fait un mémoire.

Madame le Recteur ajoute que se former tout au long de la vie, être toujours dans une perspective de recherche au sens scientifique du terme, c'est ce qui permet une dynamique d'innovation. Bien formaliser une pratique ne suffit pas. Il faut arriver à opérer cette transformation pour tous les personnels de l'éducation nationale. On se pose la question des compétences communes à avoir pour un premier diplôme du supérieur. On voit bien aujourd'hui cette nécessité de construire une culture commune. Se former tout au long de la vie, c'est se nourrir de la recherche, s'informer sur l'état de l'art, se poser des questions. C'est passer par le registre et l'épreuve de la démarche scientifique qui est un puissant levier de transformation.

Madame Quéré dit qu'elle souhaite faire partie de la commission recherche.

#### • **Vote sur la nomination de la Directrice-Adjointe à la recherche**

23 votants :

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 23

La nomination de la Directrice-Adjointe est approuvée à l'unanimité.

## 2- Présentation de la mission « Valeurs de la République et laïcité »

Monsieur Iung remercie, pour le travail réalisé, Madame Perrin-Doucey dans le cadre de sa mission à l'ESPE et propose qu'elle fasse un compte-rendu de ses actions.

Madame Perrin-Doucey présente la mission « Valeurs de la République et laïcité » :

➤ Au niveau national, participation à 5 réunions :

- 4 réunions internes au groupe des référents pour préparer l'université d'été de Lyon. Cette année le thème central est le nouveau programme d'enseignement moral et civique. On va animer des ateliers. Il y a à ce jour 250 inscrits, comme l'an dernier ;
- une réunion, le 4 novembre, dont l'objectif était de rassembler les différents référents : représentants préfectoraux, représentants académiques (rectorats), représentants des ESPE, sur le thème de la prévention de la radicalisation. Cela a permis d'observer les différentes missions et d'en voir le champ. Les académies et les ESPE travaillent parfois sur des sujets très proches mais pas ensemble. Nous devons maintenant travailler ensemble, sur les missions de formation initiale et continue ;

Nous sommes en train d'écrire un livre blanc, que nous voudrions donner aux directeurs des ESPE et aux référents laïcité. Dans notre position de «fonctionnaires de la République», la laïcité n'est pas mise en discussion. Pourtant, bien que ce soit la loi, on sent des différences d'appréciation de cette notion.

Nous avons donc décidé de laisser un espace pour le débat afin que les stagiaires puissent se repérer. Nous pensons que la formation avec les questions juridiques doit être portée dans les enseignements, et que les débats doivent être portés par la recherche.

➤ Au niveau local :

- En mars, il y a eu demi-journée tronc commun ;
- Les 24 et 25 mai 2016, le colloque «Fraternité en éducation, éducation à la fraternité», organisé par le LIRDEF a été une vraie réussite. Il a réuni des universitaires, des enseignants, des élèves, des hommes politiques. Tout le monde a très bien joué le jeu et le colloque a été très fraternel. 45 étudiants ont participé, dont une vingtaine pendant les deux jours. Un regret : ce ne sont que des étudiants du premier degré, il n'y avait pas des étudiants du second degré. Remarquons qu'à l'Université d'été de Lyon, on accorde des crédits aux étudiants qui viennent, mais ça ne les attire pas d'avantage.

Madame le Recteur indique qu'il y a 3000 étudiants à l'ESPE, 40 c'est très peu. Il faut les mobiliser. On pourrait espérer une centaine d'étudiants. Ce colloque va dans le sens de la construction d'un citoyen éclairé.

Madame Denjean-Daga propose d'intégrer le colloque dans le Plan Académique de Formation

Madame le Recteur dit que l'académie de Montpellier est la seule académie à avoir lancé l'idée d'un plan stratégique académique d'appropriation des valeurs de la République. On s'est beaucoup mobilisé sur cette question. Aujourd'hui, ce plan est produit, il a essaimé dans les collèges et lycée pour être déployé en plan pluriannuel. Madame le Recteur dit qu'elle a demandé que ça soit associé au projet d'établissement.

Madame Rousseau fait remarquer que la plupart des FSTG étaient en responsabilité ce jour-là.

Pour les FSTG, les parcours sont très lourds et ils ne peuvent pas aller à ce qui n'est pas directement intégré dans leur parcours.

Madame le Recteur ajoute que sur les grandes thématiques d'innovation, dans le cadre des rythmes scolaire, l'an prochain, il faudrait essayer de voir si des étudiants de Master seraient intéressés de voir comment on s'est emparé des valeurs de la République et de la laïcité dans les établissements. Si vous pensez que cela a du sens dans le LIRDEF, et dans un cadre bien défini, Madame le Recteur est d'accord pour ouvrir les portes.

Monsieur Chapuisat dit qu'il faut sortir du débat franco-français. On manque d'ouverture à la recherche internationale. Il remercie Madame Perrin-Doucey pour son investissement et son exposé.

### 3- Avis sur les procès-verbaux des Conseils d'école du 9 mars et du 13 avril 2016

Monsieur Chapuisat précise que ne sera soumis au vote que le procès-verbal du 9 mars, car le secrétaire de séance n'a pas été consulté pour le procès-verbal du 13 avril 2016.

#### • **Vote sur le procès-verbal du 9 mars 2016**

23 Votants:

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 23

Le procès-verbal du 9 mars 2016 est approuvé l'unanimité.

### 4- Avis sur la convention avec l'Université de Montpellier

Monsieur Iung dit que cette convention identifie les moyens mis à disposition de l'ESPE-LR par l'Université de Montpellier, ainsi que les décharges des différentes personnes investies dans la direction de l'ESPE-LR.

Madame le Recteur souligne qu'il faut une convention sur l'ensemble des champs et des partenariats. Cette convention reflète une politique de site. Il faut décrire les liens entre les partenaires. Le Rectorat met un nombre de personnel important à disposition. Une convention globale permettant de décrire l'organisation du pilotage et les relations entre les partenaires est indispensable. Ensuite, on pourra faire des avenants financiers qui pourront être réactualisés tous les ans.

Il faut faire le rapport entre ces avenants et le budget-projet.

Pour la convention qu'on vote aujourd'hui, on avait besoin d'aller vite, pour assurer un fonctionnement, le plus serein possible. Il n'y avait même pas de convention sur les locaux. Mais on a un gros travail sur la convention plus générale qui permettra de décliner le budget projet.

L'UM a un statut particulier puisqu'elle représente 85,5 % du budget-projet. Nous avons un regard particulier et original. La composante Faculté d'Education est différente car les moyens lui sont attribués au titre de la politique de site. Ces moyens n'ont pas le même statut que les autres. Dans le prochain budget-projet, on pourra établir deux entrées pour l'UM, en distinguant :

- les moyens attribués au titre de la politique de site (à ce titre la FDE a un statut particulier)
- les moyens qui ne relèvent que de l'UM.

On devrait aussi parler de la participation du rectorat sur la partie mi-temps.

Monsieur Iung explique qu'à l'automne il faut que nous ayons une convention qui constituera en fait le dossier d'accréditation puisque les autres éléments, c'est à dire la formation, ont été validés.

Madame le Recteur salue le travail des équipes plurielles y compris les administratifs.

Monsieur Ganteau s'interroge sur l'article 6, précisant que si la personne ne peut pas profiter de sa décharge, la somme revient à la composante. Est-ce une pratique courante ?

Madame le Recteur répond que, de par la loi, les composantes n'existent pas, cela relève du président de l'université. Madame le Recteur ajoute que ce sont uniquement les présidents qui doivent signer les conventions. On peut entériner le contenu, mais il faudrait revoir la liste des signatures : le président est le seul responsable. Dans cette phrase de l'article 6, le mot « composante » n'est peut-être pas légal, il faudrait le remplacer par « Université ».

Monsieur Chapuisat propose de soumettre au vote du conseil cette convention, à la réserve des deux points suivants :

- les signataires : Il faut que ce soient le président de l'Université et le président de la COMUE. Pas les directeurs de composantes. Il faudra le communiquer à Monsieur Augé.
- la dernière phrase de l'alinéa 3 de l'article 6 : il faut remplacer le mot « composante » par « Université »

#### • **Vote sur la convention avec l'Université de Montpellier**

23 Votants

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 23

La convention avec l'université de Montpellier, en prenant en compte les deux points de réserve est approuvée à l'unanimité.

#### 5- Avis sur les modifications des maquettes

##### ➤ **Mentions 1er Degré**

Monsieur Udave indique que les maquettes ont été modifiées pour obtenir plus de lisibilité sur la formation au numérique, en réponse à une critique du ministère. Nous avons fait le choix de mettre le numérique avec la didactique mais suivant les disciplines, ce n'est pas toujours fait.

Une UE «Numérique» apparaît donc en M2. Il faut aussi introduire une réflexion sur ces usages. On a un maître de conférences à la pointe sur ces questions-là.

Madame le Recteur dit que l'éducation à la formation et aux medias est un sujet à part entière. Les usages pédagogiques du numérique à des fins de différenciation pédagogique, c'est un autre sujet. La maîtrise du numérique n'a de sens que si elle permet de faire mieux, de s'adresser aux élèves en tenant compte de toutes leurs spécificités. C'est ce sujet qu'il faut mettre dans les maquettes, et repousser le premier sur tout le parcours éducatif. Sinon, on n'aura pas le temps de bien faire le second.

Madame Rousseau dit qu'on a eu très peu de formation en informatique dans les différentes UE et regrette de terminer un M2 sans avoir vu un tableau blanc interactif. Les étudiants n'ont jamais géré une classe mobile, ni manipulé un TBI, c'est dommage. Comment gérer le fait que beaucoup d'écoles n'ont pas de matériel ?

Madame le Recteur répond que tout étudiant doit avoir une formation qui lui permette d'utiliser les outils modernes. L'apprentissage de ces outils doit être fait en amont (licence). Pas besoin d'un didacticien, c'est une formation aux techniques. En master, on apprend les usages, à des fins de différenciation. Il convient de distinguer les technologies de la pédagogie.

Madame Nyssen précise que du fait de la grande variété de licences, les étudiants ne peuvent pas forcément se former à toutes les technologies pendant la licence.

Madame le Recteur dit qu'il convient de prévoir des séances à part, avec des tuteurs. Mais ça ne doit pas faire partie de la maquette. Il faut traiter ce sujet en dehors du contenu des maquettes.

Madame Echalié indique que le poids de chaque établissement dans le budget projet devient un enjeu de plus en plus important. Il faut donc prévenir le conseil chaque fois qu'un surcoût est occasionné.

Monsieur Udave répond qu'il s'agit d'une redistribution des heures, pas de surcoût.

Monsieur Udave apporte une précision selon laquelle l'idée est bien de former à l'usage pédagogique du numérique. Il y a 20 heures, redéployées de TD à TD.

#### • **Vote sur la modification de la maquette Premier Degré**

24 Votants (Monsieur Dieumegard est arrivé à 11h33)

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 24

La modification de la maquette du premier degré est approuvée à l'unanimité.

➤ Mention 2nd Degré : Parcours Mathématiques.

Madame Nyssen dit qu'à partir de 2017, il y aura une option «Informatique» dans le CAPES de mathématique. Nous avons donc créé un parcours spécifique pour préparer à cette option. Il sera largement mutualisé avec le parcours existant. Les parties de préparation au concours qui correspondent à des épreuves spécifiques aux options seront dédoublées.

Le surcoût est de 164 HTD au maximum, moins s'il y a moins d'étudiants, zéro s'il n'y en a pas.

#### • **Vote sur la modification de la maquette second degré : mathématiques**

24 Votants

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 1, Pour : 23

La modification de la maquette du second degré : mathématiques est approuvée à la majorité des membres du conseil

➤ Mention Pratique de l'Ingénierie et de la Formation

Le volume horaire est inchangé, 144 heures de présentiel.

#### • **Vote sur la modification de la maquette mention PIF**

24 Votants

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 24

La modification de la maquette de la mention PIF est approuvée à l'unanimité.

## Mise en place de la démarche qualité

### ➤ Discussion sur la charte de fonctionnement

Madame Denjean-Daga indique que dans la liste des collisions entre la formation et le stage en responsabilité, le rectorat convoque aussi pour les examens qui n'ont pas forcément lieu en fin d'année : oraux de langues, TPE....

Monsieur Favard précise que la lettre de rentrée, qui dit que la formation est prioritaire certains jours, est signée par Madame le Recteur.

Madame Denjean-Daga dit qu'il faut que le stagiaire sache à quoi s'en tenir.

Monsieur Iung répond qu'on va l'ajouter. A la fin de l'année, au moment du bac, il n'y a plus de formation donc ils peuvent y aller.

Madame Denjean-Daga précise que pour un projet à long terme comme les TPE, c'est compliqué : si le FSTG a eu en responsabilité des élèves, il faudrait qu'il puisse lui faire passer les TPE. De plus, dans la composition des conseils de perfectionnement, il n'est pas prévu d'enseignant es qualité. C'est dommage.

Monsieur Iung dit qu'il y a néanmoins deux PFA. Et ajoute que deux enseignants seront ajoutés.

Madame Méry souligne qu'il faudrait expliciter la façon dont les directeurs d'école accueillent les PES dans leur établissement.

Madame Mery fait remarquer dans le paragraphe 4-2 sur les difficultés de collaboration entre un stagiaire et un tuteur, que la responsable de parcours du premier degré est aussi tutrice. Si elle est la tutrice de la personne qui a un problème, c'est compliqué.

Monsieur Iung, dit qu'en dernier recours il y a le directeur de l'ESPE.

### ➤ Élaboration d'un référentiel qualité de la formation des masters MEEF dans les ESPE

Monsieur Iung dit que le réseau des ESPE essaie de bâtir un référentiel de la qualité des masters MEEF, dans un souci de qualité et de cohérence des formations, mais aussi pour soumettre à nos tutelles (ministère et HCERES)

Madame Nyssen présente rapidement le projet de référentiel de la qualité des formations de master MEEF dans les ESPE, proposé par le groupe de travail de la commission formation du R-ESPE. Le groupe de travail a produit une version 0 de ce référentiel et l'a soumis en mai à toutes les ESPE.

Chaque ESPE doit faire remonter ses remarques pour l'automne. Le groupe de travail se réunit le 14 octobre pour faire une synthèse.

Ensuite, le document modifié sera renvoyé à toutes les ESPE pour servir d'outil pour conduire leurs évaluations, et sera proposés aux tutelles chargées d'évaluer les ESPE, afin que cette évaluation soit pertinente.

Monsieur Iung précise que nous sommes donc dans la phase de consultation des ESPE. Vous pouvez faire remonter vos remarques à Madame Nyssen avant le 14 juillet. Il y aura un deuxième appel à contribution début septembre. La synthèse sera plus facile si toutes les remarques n'arrivent pas au dernier moment.

### ➤ Évaluation des formations de l'ESPE-LR, premiers retours et plan de travail

Madame Denjean-Daga demande comment s'articulent les visites de l'ESPE D et du rectorat dans le premier degré.

Monsieur Iung répond que dans le premier degré, les visites sont communes (ESPE-Rectorat). Chacun applique son système d'évaluation à cette même visite.

Madame Denjean-Daga dit que cela pose un problème, en effet la visite de l'IEN ne modifie en rien l'évaluation de cette UE par l'ESPE.

Monsieur Dieumegard dit qu'en principe, on fonctionne avec beaucoup de collégialité.

La séance se termine à 13h15



# Concours national du mémoire du master MEEF en 180s 29 juin 2016, Lycée Louis le Grand, Paris



- **Mickael IDRAC, PES Site de Perpignan**
- **Finaliste du concours national du mémoire du master MEEF en 180s**
- **Intitulé du mémoire : « L'éducation des migrants : Une comparaison entre la prise en charge de l'École de la République et celle des structures non officielles. »**
- **Co-directeurs du mémoire : M. Alain DECROU et Mme Hélène MARQUIE-DUBIE**

# Présentation du Conseil d'Ecole de l'ESPE-LR

30 juin 2016

COMUE  
Languedoc  
Roussillon  
Universités



## Ordre du jour

- 1- Avis sur les Procès-Verbaux des Conseils d'École du 9 mars 2016 et du 13 avril 2016
- 2- Avis sur la convention avec l'Université de Montpellier
- 3- Répartition des moyens de l'ESPE
- 4- Avis sur la nomination de la Directrice-Adjointe chargée de la Recherche
- 5- Présentation de la Mission « Valeurs de la République et laïcité »
- 6- Avis sur les modifications des maquettes :
  - Mentions 1<sup>er</sup> Degré
  - Mention 2<sup>nd</sup> Degré : Parcours Mathématiques ;
  - Mention Pratique de l'Ingénierie et de la Formation
- 7- Mise en place de la démarche qualité
  - Discussion sur la charte de fonctionnement des formations de l'ESPE-LR ;
  - Élaboration d'un référentiel qualité de la formation des masters MEEF dans les ESPE ;
  - Évaluation des formations de l'ESPE-LR, premiers retours et plans de travail ;
- 8- Informations du directeur
  - Points d'information sur les avis de l'ESPE sur la titularisation des fonctionnaires-stagiaires ;
  - Préparation de la rentrée 2016-2017

## Validation du PV du conseil du 9 mars 2016 et 13 avril

COMUE  
Languedoc  
Roussillon  
Universités



## Avis sur la convention entre l'UM et la COMUE pour le compte de l'ESPE

### **Article 1 :**

L'université de Montpellier, agissant principalement pour le compte des UFR Faculté d'éducation, Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives et Faculté des Sciences, s'engage à fournir à l'ESPE-LR des moyens humains et matériels nécessaires à son fonctionnement et à l'accomplissement de ses missions, en échange d'une compensation financière révisée annuellement, lui permettant d'assurer la mise œuvre des masters MEEF dans la logique du budget projet.

### **II/ Moyens mis à disposition de l'ESPR –LR**

#### **Article 2 :**

La FDE met à disposition cinq bureaux situés au rez-de-chaussée du Bâtiment A de son site de Montpellier (ensemble de cinq bureaux, numérotés A019 A021, A023, A025, A025 bis, desservis par un couloir, d'une surface totale de 100,26 m<sup>2</sup> calculée selon la méthode SUB) ainsi que les biens et services désignés ci-après (liste non exhaustive). Les bureaux sont équipés de mobilier, de téléphones et d'une imprimante-photocopieur. La maintenance (téléphonie, photocopieur, informatique, etc.) et l'entretien (y compris ménage) de ces derniers sont assurés par les personnels de la FDE ou par des contrats de maintenance pris en charge par la FDE. Pour permettre un bon fonctionnement de l'ESPE-LR, diverses salles de réunion sont, sur demande, mises à sa disposition. En cas de besoin l'organisation de visioconférences peut être assurée. Dans la mesure de ses possibilités et sur demande, le service reprographie de la FDE exécute les commandes émanant de l'ESPE-LR. De la même façon, le service logistique de la FDE répond aux sollicitations de l'ESPE-LR : aménagements de salles, mise à disposition de véhicule, prestation café, etc. Ces prestations sont mises en œuvre sous réserve de leur faisabilité, sur demande expresse adressée à Mme la responsable administrative de la FDE

#### **Article 4 :**

Dans le cadre spécifique de leur mission pour l'ESPE- LR, le chef du service du second degré et le chargé de mission communication sont placés sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESPE-LR. Ils restent placés sous l'autorité hiérarchique du directeur de la FDE.

### **III/ Dispositions financières**

#### **Article 5 :**

L'ensemble des moyens humains et matériels mentionnés aux articles précédents fait l'objet d'une participation financière annuelle versée par l'ESPE-LR à l'Université de Montpellier d'un montant de 99 672 euros au titre de l'année 2016.

#### **Article 6 :**

L'ESPE-LR reverse également à l'UM le montant de la valorisation des missions exercées pour le compte de l'ESPE-LR par des personnels UM.

Les fonctions concernées ainsi que leur valorisation horaire pour l'année en cours sont les suivantes :

directeur de l'ESPE : deux-tiers du service au maximum et à la demande du directeur

direction adjointe affaires générales (FDS) : 64h

direction adjointe premier degré et professionnalisation (FDE) : 64h

direction adjointe recherche : (FDE) : 64h

chargé de mission mise en stage (FDE) : 32h

chargé de mission tronc commun (FDE) : 32 h

chargé de mission laïcité (FDE) 32 h

responsables des UF 1, 2 et 8 (FDE) : 32h chacun

responsable de l'UF 3 (FDS) : 32h

responsable de l'UF 7 (STAPS) 32h

Une annexe financière précisera les noms correspondant aux fonctions ci-dessus désignées. Si la fonction est exercée au cours d'une année universitaire successivement par deux personnes, la valorisation horaire sera accordée au prorata de la durée de la mission. Si le titulaire de la fonction ne peut bénéficier de ce régime indemnitaire, la somme correspondante profite à la composante concernée.

Le nombre d'heures total que représente l'ensemble de ces missions assumées par des personnels de l'UM donnera lieu à reversement de la part de l'ESPE en valorisant ce nombre d'heures au taux réglementaire de l'HETD en vigueur majoré des cotisations sociales obligatoires.

## Répartition des moyens de l'ESPE

<b>Mission 1 : Formation Initiale</b>	
Fourniture	1 000,00 €
Missions et frais de transport	7 000,00 €
Affanchissement	1 000,00 €
Abonnement AEF pour le compte des établissements : 60% des abonnements pour la FDE	2 500,00 €
Cotisation au réseau des ESPE	4 000,00 €
Téléphonie portable	1 000,00 €
Prime du directeur	9 100,00 €
Divers	2 000,00 €
<b>Mission 1 : TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>27 600,00 €</b>
Achat Ordinateurs, matériel informatique, licence	8 500,00 €
<b>Mission 1 : TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>8 500,00 €</b>
<b>Mission 1 : M5 : TOTAL DECHARGE pour enseignants et enseignants chercheur, directeur, directeurs adjoints et chargés de mission</b>	<b>29 000,00 €</b>
<b>Missions 2 : Recherche</b>	
<b>Fonctionnement</b>	<b>25 000,00 €</b>
<b>Missions 3 : Communication</b>	
Campagne publicitaire pré-inscription	2 500,00 €
Livret de Formation	3 000,00 €
Livret d'accompagnement des stagiaires (financement total pour les M2, participation pour les M1)	4 000,00 €
Salon des étudiants Montpellier	1 500,00 €
Communication début d'année	800,00 €
Renouvellement matériel de communication	1 000,00 €
Recettes	- 2 000,00 €
Organisation de réunion de travail ou séminaire ESPE ( -Séminaire académique de juin (1000 €) - Participation aux frais de la réunion tuteurs 2nd degré (2500 €) -Autre réunion de travail (1000 €)	4 500,00 €

<b>Mission 3 : communication</b>	<b>15 300,00 €</b>
<b>Mission 4 : Partenariats</b>	
Préac Danse	500,00 €
Conventions GMF/CASDEN si signées par les partenaires	- 3 000,00 €
<b>Mission 4 : Partenariats</b>	<b>- 2 500,00 €</b>
<b>Missions 5 : Mise en place d'une démarche qualité</b>	
Organisation des conseils de perfectionnements de différentes mentions	8 000,00 €
Outil et Licence Sphinx	2 000,00 €
<b>Missions 5 : Mise en place d'une démarche qualité</b>	<b>10 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>75 400,00 €</b>
<b>TOTAL Masse Salariale (décharges enseignants et enseignants chercheurs)</b>	<b>29 000,00 €</b>
<b>Total Investissement</b>	<b>8 500,00 €</b>
<b>TOTAL =</b>	<b>112 900,00 €</b>
Recettes estimées : droits d'inscription	229 476,00 €
<b>Montant à reverser aux universités en fonction de leur poids dans le budget projet</b>	<b>116 576,00 €</b>
UM : 85,5%	99 672,48 €
UM3 : 7,8%	9 092,93 €
UPVD : 5,3%	6 178,53 €
Unimes: 0,6%	699,46 €
COMUE: 0,7%	932,61 €

## Proposition de la nomination de Valérie Munier Directrice Adjointe chargée de la recherche MCF-HDR de la FDE/UM

**Contexte :** La directrice adjointe sera assistée par deux chargées de mission (Viviane Durand Guerrier et Nathalie Auger). A cette mission est associé un budget annuel permettant de financer les actions engagées : par exemple l'organisation de manifestations scientifiques, le soutien à projets de recherche, la valorisation des mémoires de master MEEF soutenus dans le cadre de l'ESPE LR. La directrice adjointe animera le travail de la commission recherche de l'ESPE-LR qui l'assistera dans l'expertise scientifique des projets proposés et dans la répartition des moyens affectés à la recherche.

### Mission de la directrice adjointe:

- Constituer, en lien avec le directeur de l'ESPE et les chargé(e)s de mission recherche, une commission recherche au sein de l'ESPE-LR qui sera proposée lors du conseil du mois de septembre 2016.
- Animer cette commission recherche
- Proposer des actions permettant d'affirmer et de développer les activités de recherche au sein de l'ESPE-LR dans le domaine de l'éducation et de la formation.
- Développer des liens et des projets avec la SFR de l'ESPE de Toulouse Midi-Pyrénées dans le cadre de la création de la région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées
- Favoriser les échanges et l'harmonisation au sein des différentes mentions de master MEEF proposées par l'ESPE-LR pour favoriser l'adossement de ces masters à la recherche en éducation, notamment à travers les « UE mémoire ».
- Représenter l'ESPE-LR au sein du réseau des ESPE sur les questions liées à la recherche.





École supérieure  
du professorat  
et de l'éducation  
Languedoc - Roussillon

# Présentation de la mission « Valeurs de la république et Laïcité »: Agnès Perrin-Doucet

COMUE  
Languedoc  
Roussillon  
Universités





École supérieure  
du professorat  
et de l'éducation  
Languedoc - Roussillon

# Avis sur les modifications de maquettes des mentions « 1<sup>er</sup> degré », « 2<sup>nd</sup> degré Parcours Maths », PIF

COMUE  
Languedoc  
Roussillon  
Universités



## Mise en place de la démarche qualité Discussion sur le projet de la charte de fonctionnement des formations de l'ESPE-LR

- **Cette charte est un document important dans le cadre de la démarche de qualité développée cette année à l'ESPE.**
- **Son importance justifie qu'elle soit largement discutée avec tous les acteurs des formations**
- **C'est une charte qui engage l'ESPE-LR et le rectorat**
- **Une fois voté (en septembre) elle sera largement diffusée (formateurs, tuteurs, chefs d'établissement, étudiants) et évidemment mise sur le site web**
- **Ce n'est encore qu'un projet qui a été présenté lors du séminaire du 8 juin puis au COSP mercredi 22 juin.**
- **C'est donc une discussion qui est proposée lors de ce présent conseil en vue de l'améliorer et la compléter. Des sections restent encore à rédiger.**

- **Le réseau des ESPE travaille à l'élaboration d'un référentiel de la qualité de la formation pour**
  - **Partager ce référentiel entre les ESPE et l'utiliser dans les différentes ESPE**
  - **Proposer ce référentiel aux différentes tutelles des ESPE et au HCERES qui a la mission d'évaluer nos formations afin qu'ils puissent comprendre les spécificités de nos formations**



École supérieure  
du professorat  
et de l'éducation  
Languedoc - Roussillon

# Mise en place de la démarche qualité

## Premiers résultats de l'évaluation des formations

COMUE  
Languedoc  
Roussillon  
Universités



## Avis défavorables de l'ESPE

- **1<sup>er</sup> degré :**
  - 17 avis défavorables ( 4,6%) majoritairement dus à des pb dans l'exercice du métier
  - 14 prolongations (3,7%)
  
- **2<sup>nd</sup> degré :**
  - 44 avis défavorables (7,5%)
    - (56% pour pb dans la formation et dans l'exercice du métier, 39% pour pb dans la formation (mémoire ou TSR non validé), 5% pour problème dans l'exercice du métier)
    - Parmi les avis défavorables 7 n'ont pas de M2 et ont l'obligation d'obtenir un master.
  - 6 prolongations (estimation)
    - Parmi les avis défavorable 7 n'ont pas de M2

**Elle est en ligne sur le site web :**

**[http://www.espe-lr.fr/images/CALENDRIER\\_PREVISIONNEL\\_2016-2017.pdf](http://www.espe-lr.fr/images/CALENDRIER_PREVISIONNEL_2016-2017.pdf)**

**Toutes les infos concernant les FSTG seront mises en ligne avant le 14 juillet.**

**COMUE**  
Languedoc  
Roussillon  
Universités

